

INFORMATIONS SUR LE SERVICE DE RESTAURATION

Le collège propose 3 forfaits pour les demi-pensionnaires : **sur 2 jours fixes, sur 3 jours fixes ou sur 4 jours**. Il n'y a pas de restauration le mercredi.

Les élèves externes peuvent aussi manger **hors forfait**, régulièrement ou occasionnellement, en créditant préalablement une carte.

Pour l'élève demi-pensionnaires (au forfait), la famille reçoit une facture par trimestre - facture adressée au responsable légal (qui paie les frais scolaire)

Pour l'élève externe, le repas doit être payé d'avance.

Les tarifs des repas servis au self sont fixés **pour une année civile** par le Département du Loiret.

Le prix du repas pour un demi-pensionnaire est calculé sur une participation annuelle, il est donc moins élevé que celui d'un externe qui mange occasionnellement.

L'accès au self s'effectue avec une carte munie d'un code-barres.

Cette carte est remise gratuitement aux nouveaux demi-pensionnaires et aux externes prenant leur repas au collège régulièrement (achat de 5 repas minimum pour obtenir la carte).

En cas de perte ou de détérioration, le détenteur doit en racheter une au tarif de 3.00 €.

Les familles doivent impérativement prendre connaissance du règlement du service de restauration figurant dans le carnet de liaison et le signer.

TARIFS 2020 (SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS EN 2021)

	FORFAIT 2 JOURS	FORFAIT 3 JOURS	FORFAIT 4 JOURS
	Repas à 3.40 €	Repas à 3.40 €	Repas à 3.40 €
Trimestre 1 Septembre-Décembre 2020	95.20 €	139.40 €	187.00 €
Trimestre 2 Janvier-mars 2021	71.40 €	108.80 €	142.80 €
Trimestre 3 Avril-juillet 2021	78.20 €	112.20 €	156.40 €

*les tarifs 2021 arrêtés par le Département seront communiqués au mois de novembre 2020

Le paiement des repas peut se faire :

- Par chèque, à l'ordre du Collège Montjoie
- En espèces, au bureau du gestionnaire
- Par virement bancaire (le RIB du collège sera indiqué sur les factures)
- Par Télépaiement (via l'ENT du collège)

➔ LE PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS EST POSSIBLE (FAIRE UNE DEMANDE D'ECHEANCIER AUPRES DU GESTIONNAIRE).

➔ DES AIDES (BOURSES, FONDS SOCIAUX) PEUVENT ÊTRE ATTRIBUÉES SOUS CONDITION DE RESSOURCES (S'ADRESSER A Mme BARBOUX, GESTIONNAIRE, OU A MME GUYOT, ASSISTANTE SOCIALE)

INFORMATIONS SUR LE SERVICE DE RESTAURATION

Le collège propose 3 forfaits pour les demi-pensionnaires : **sur 2 jours fixes, sur 3 jours fixes ou sur 4 jours**. Il n'y a pas de restauration le mercredi.

Les élèves externes peuvent aussi manger **hors forfait**, régulièrement ou occasionnellement, en créditant préalablement une carte.

Pour l'élève demi-pensionnaires (au forfait), la famille reçoit une facture par trimestre - facture adressée au responsable légal (qui paie les frais scolaire)

Pour l'élève externe, le repas doit être payé d'avance.

Les tarifs des repas servis au self sont fixés **pour une année civile** par le Département du Loiret.

Le prix du repas pour un demi-pensionnaire est calculé sur une participation annuelle, il est donc moins élevé que celui d'un externe qui mange occasionnellement.

L'accès au self s'effectue avec une carte munie d'un code-barres.

Cette carte est remise gratuitement aux nouveaux demi-pensionnaires et aux externes prenant leur repas au collège régulièrement (achat de 5 repas minimum pour obtenir la carte).

En cas de perte ou de détérioration, le détenteur doit en racheter une au tarif de 3.00 €.

Les familles doivent impérativement prendre connaissance du règlement du service de restauration figurant dans le carnet de liaison et le signer.

TARIFS 2020 (SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS EN 2021)

	<u>FORFAIT 2 JOURS</u>	<u>FORFAIT 3 JOURS</u>	<u>FORFAIT 4 JOURS</u>
	Repas à 3.40 €	Repas à 3.40 €	Repas à 3.40 €
Trimestre 1 Septembre-Décembre 2020	95.20 €	139.40 €	187.00 €
Trimestre 2 Janvier-mars 2021	71.40 €	108.80 €	142.80 €
Trimestre 3 Avril-juillet 2021	78.20 €	112.20 €	156.40 €

*les tarifs 2021 arrêtés par le Département seront communiqués au mois de novembre 2020

Le paiement des repas peut se faire :

- Par chèque, à l'ordre du Collège Montjoie
- En espèces, au bureau du gestionnaire
- Par virement bancaire (le RIB du collège sera indiqué sur les factures)
- Par Télépaiement (via l'ENT du collège)

➔ LE PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS EST POSSIBLE (FAIRE UNE DEMANDE D'ECHEANCIER AUPRES DU GESTIONNAIRE).

➔ DES AIDES (BOURSES, FONDS SOCIAUX) PEUVENT ÊTRE ATTRIBUÉES SOUS CONDITION DE RESSOURCES (S'ADRESSER A Mme BARBOUX, GESTIONNAIRE, OU A MME GUYOT, ASSISTANTE SOCIALE)